

**Décret portant assentiment au protocole, à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mai 1997**

**D. 23-03-1998      M.B. 15-08-1998**

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** - Le Protocole à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mai 1997, sortira son plein en entier effet, en ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 23 mars 1998.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée  
de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la  
Promotion de la Santé,  
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport  
et des Relations internationales,  
W. ANCION

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,  
Ch. PICQUE

Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,  
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

**Documents du Conseil**

Session 1997-1998      Rapport n° 219 - 1.

Session 1997-1998      Rapport n° 219 - 2.

**Compte rendu intégral**

Session 1997-1998      Discussion et adoption. Séance du 11 mars 1998